

EUROPA CUP 2008

9^{ème} COUPE EUROPEENNE DES FLYING FIFTEEN

COUPE ALPHONSE XIII

AVIS DE COURSE

DINARD – Samedi 24 mai et Dimanche 25 mai 2008.

1- AUTORITE ORGANISATRICE

Yacht-Club de DINARD - Promenade du Clair de Lune - 35800 Dinard - France.

Tél. : 02 99 46 14 32 Fax. : 00 33 2 99 16 01 18

E-Mail. : yacht-club-dinard@wanadoo.fr

Site : www.yacht-club-dinard.com

2- REGLES

L'épreuve est régie par les textes en vigueur des documents suivants, complétés ou modifiés par ces instructions de course.

- a) les règles de course RCV de l'International Sailing Federation (ISAF 2005/2008) Publicité :
L'épreuve se court en catégorie C
- b) les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- c) la jauge Flying Fifteen et le règlement de classe FF
- d) le présent Avis de Course
- e) les Instructions de Courses

3- VOILIERS

Cette épreuve est ouverte aux Flying Fifteen en règle avec leur association de classe pour 2008.

Les voiliers sont répartis selon les classes suivantes :

- Classique n° inférieur ou égal 3200.
- Or : >3200.

4- INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 60 Euros et couvrent :

L'organisation des courses

Le stationnement du 23 au 26 mai et le grutage à Dinard.

La remise des prix le dimanche 25 mai au Y.C.D. à 16h00.

5- PROGRAMME

Tous les horaires sont donnés en heure locale française (TU+2 ou GMT+2)

Vendredi 23 mai	de 15h à 17h	Inscriptions, grutage
Samedi 24 mai	de 9h à 13h de 10h à 12h à 14h30	Grutage Inscriptions Signal d'avertissement de la course n° 1
Dimanche 25 mai	à 10h à 16h	Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course de la journée Pas de procédure après 12H30 Remise des prix au Y.C.D.

6- CLASSEMENT

Il est prévu un total de 7 courses.

Un minimum de 2 courses est nécessaire pour valider l'épreuve.

Il y a deux classements : l'un par classe, le second toutes classes.

Le classement définitif est le classement corrigé des pénalités.

S'il y a 4 courses ou plus on enlève le résultat de la plus mauvaise manche, selon RCV A.2.1.

7- ASSURANCES

Chaque voilier doit être couvert par une assurance R.C. couvrant les dommages aux tiers et au moins égale aux montants légaux internationaux en vigueur.

Le Yacht-Club de Dinard peut demander un justificatif de cette assurance.

8- RECLAMATIONS

8.1. Les réclamations doivent être écrites sur les formulaires officiels obtenus au secrétariat du Y.C.D. Le temps limite pour réclamer est 2 heures après l'heure d'arrivée du premier bateau de sa classe lors de la dernière course de la journée.

8.2. Aucune réouverture d'une instruction ne doit avoir lieu après 15 minutes après le résultat de la dernière réclamation de la Coupe. Ceci modifie RCV 66.

9- PENALITES (modifie RCV 44 et 64.1(a))

RCV 44.1 Pénalités pour infraction aux règles du chapitre 2: remplacer "Deux tours » par "un tour » et dans RCV 44.2, remplacer "deux" par "un".

RCV 44.3 ne s'applique pas. La mauvaise ou non-application de RCV 44.1 peut entraîner l'application des règles suivantes:

Une reconnaissance tardive d'infraction à une règle du chapitre 2, mais faite avant l'instruction de la réclamation, entraîne une pénalité en points par application de RCV 44.3 c en substituant 30% à 20%.

Lorsqu'un voilier est condamné à la suite d'une instruction pour infraction à une règle du chapitre 2, la pénalité est de 50% au lieu de 30% ci-dessus.

Pour une infraction à des règles autres que celles du chapitre 2, la pénalité en pourcentage ci-dessus se situe entre 0 et 30%.

Le comité de réclamation peut toutefois dans tous les cas disqualifier un voilier, ce qui le supprime du classement provisoire avant pénalité.

10-MAREES (GMT+2 ; UT+2)

Date	Horaire Pleine Mer	Hauteur Pleine Mer	Horaire Basse Mer	Hauteur Basse Mer
Vendredi 23/05	09.45	10.85	16.26	2.95
Samedi 24/05	10.18	10.60	16.58	3.25
Dimanche 25/05	10.54	10.20	17.33	3.65

11- HORAIRES DE GRUTAGE

Samedi 24/5 de 08H à 13H30

Dimanche 25/5 de 08H à 14H30

11 – BIS PRIX

selon les IC